

REVISIONS :

Date	Nature de la modification	Version
Juin 2007	Création du document	1
17 juin 2023	Révision générale en vue de la certification Qualiopi	2

Code de déontologie

Introduction

Le yoga, dans sa pratique et sa transmission, repose sur ses principes éthiques fondamentaux, décrits dans les Yoga Sutra de Patanjali. Les cinq « Yama » (« observances »), éclairent les relations avec les autres et avec le monde :

- **Ahimsa** : la non-violence. Il convient de traiter tout être vivant avec respect et amour, et de s'abstenir d'infliger toute souffrance inutile (physique, morale, émotionnelle ou psychologique).
- **Satya** : l'authenticité, la sincérité. Consiste à agir de manière ouverte et honnête en pensées, actes et paroles. Être vrai, communiquer de manière utile et respectueuse.
- **Asteya** : l'honnêteté. Consiste à ne pas voler ni détourner ce qui est à autrui, sur le plan matériel ou des idées.
- **Brahmacarya** : l'abstinence, dans un cadre culturel indien. Elargi, il s'agit de s'orienter vers l'Essentiel, et contrôler, diriger les pulsions pour se mettre en accord avec ce but.
- **Aparigraha** : la modération, la non cupidité. Consiste à savoir se satisfaire de ce qui est important, et savoir se détacher de l'accessoire et des futilités.

Code de déontologie du yoga de l'école Yogamrita

Tout professeur, formateur, stagiaire-professeur ou stagiaire de l'école s'engage à observer le présent code déontologique.

Tout professeur, formateur, stagiaire-professeur ou stagiaire de l'école respecte les dispositions légales et réglementaires émises par les pouvoirs publics.

En toute circonstance et dans tous les cas, la pratique du yoga doit servir l'épanouissement du pratiquant, son équilibre physique et psychique, et promouvoir sa santé.

La pratique du yoga bien comprise et appliquée contribue à l'éducation permanente des jeunes et des adultes.

Le professeur, formateur, stagiaire-professeur ou stagiaire respecte les droits, la dignité et le mérite de tout être humain, ainsi que sa liberté individuelle. Dans le contexte de l'école de yoga Yogamrita, que ce soit dans le cadre de la vie en communauté, de l'étude, de la transmission et de la pratique du yoga, le professeur, formateur, stagiaire-professeur ou stagiaire traite chacun d'une façon égale, sans distinction de sexe, d'origine ethnique, ni de conviction politique, philosophique ou religieuse, s'il adhère aux prescriptions et exigences de la présente charte.

Au-delà du cadre de l'école, le professeur, formateur, stagiaire-professeur ou stagiaire s'engage, de son mieux, à respecter aussi ce même code de déontologie, car le yoga se vit en tout lieu et dans toutes les circonstances.

Le professeur, formateur ou stagiaire-professeur ne fait pas étalage de ses propres convictions religieuses. En aucun cas il ne cherche à influencer ses élèves dans ce domaine, fût-ce directement ou indirectement.

Le professeur, formateur ou stagiaire-professeur ne partage aucunement à ses élèves et collègues-professeurs des idées et / ou enseignements occultes, ni ne les encourage en aucune façon. L'approche enseignée au sein de l'école est celle du yoga intégral traditionnel et de sa philosophie, sans chercher à provoquer une adhésion, quelle qu'elle soit. D'autres traditions spirituelles ou approches de santé holistique peuvent occasionnellement être présentées, de façon pédagogique, sans prendre position.

Le professeur, formateur ou stagiaire-professeur n'abuse en aucun cas de l'autorité qui résulte de son rôle ou de sa position d'enseignant. Par ailleurs, il s'organise pour que ses élèves puissent lui parler de n'importe quel sujet sans crainte.

Le professeur, formateur ou stagiaire-professeur est conscient de ses responsabilités professionnelles vis-à-vis de ses étudiants.

Le professeur, formateur ou stagiaire-professeur prend en compte le bien-être, la santé et le développement de chaque élève, tout en respectant ses limitations, ainsi que les raisons qui l'ont conduit à pratiquer le yoga.

Le professeur, formateur ou stagiaire-professeur ne force jamais un élève faire une posture ou un exercice spécifique. Un élève doit toujours pouvoir refuser de réaliser l'exercice ou le modifier afin de préserver son intégrité et/ou sa santé.

Le professeur, formateur ou stagiaire-professeur s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables, dans la limite de son contrôle, pour établir un environnement de travail favorable et sans danger.

Le professeur, formateur ou stagiaire-professeur s'engage à conseiller à l'élève de changer de professeur si cela lui est bénéfique.

Le professeur, formateur ou stagiaire-professeur enseigne à l'élève comment pratiquer seul et sans danger. Il prépare l'élève à prendre en mains ses responsabilités et son développement personnel. Le professeur, formateur ou stagiaire-professeur s'engage ainsi à conduire l'élève vers la maîtrise et l'indépendance.

Le professeur, formateur ou stagiaire-professeur est responsable de la relation professionnelle qui le lie à ses élèves.

Au cours de son travail, le professeur, formateur ou stagiaire-professeur est immanquablement amené à recevoir des renseignements personnels sur ses élèves. Toute information recueillie doit être considérée comme strictement confidentielle.

Il est conseillé de demander un certificat médical aux élèves.

Le travail et la manière de l'accomplir doivent toujours respecter les principes fondamentaux du yoga. Les programmes enseignés tiennent compte de l'âge, de l'expérience, de la motivation, des aspirations, etc., de chaque élève.

Le professeur, formateur ou stagiaire-professeur connaît ses propres limites. Il enseigne les aspects du yoga qu'il a étudiés, ou dans lesquels il a été initié et qu'il pratique.

Le professeur, formateur ou stagiaire-professeur se doit à lui-même et à ses étudiants de maintenir sa propre efficacité et son enthousiasme. Il pratique pour lui-même avec régularité et constance en dehors des cours qu'il donne.

Le professeur, formateur ou stagiaire-professeur cherche à se développer personnellement et professionnellement d'une façon régulière. Il s'engage à continuer sa formation de manière continue, il s'instruit et se tient au courant des développements dans le domaine spécifique du yoga.

Le professeur, formateur ou stagiaire-professeur respecte les autres styles traditionnels du yoga ainsi que les autres approches du yoga. Il ne peut en aucun cas suggérer que son interprétation du yoga est la seule valable.

